

## ***Débat sur le pouvoir d'achat – jeudi 13 décembre 2007***

### ***Déclaration Annick GIRARDIN***

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues,

Le pouvoir d'achat est une question qui concerne tous les Français, une question fondamentale que le Gouvernement ne saurait balayer au détour de quelques mesurètes qui risquent de ne rien changer au problème de fond.

Les Français sont dans l'angoisse de savoir comment ils vont pouvoir boucler les fins de mois, rembourser leurs dettes et vivre dans la dignité. Mes chers collègues, imaginez l'ampleur de l'angoisse, si les prix n'augmentaient pas de 1,7 % mais bien de 5,7 %, et si c'était en plus une année d'inflation relativement faible.

Ce n'est pas un scénario catastrophe ou un délire, c'est la réalité du terrain à Saint-Pierre-et-Miquelon, où ce n'est même plus le pouvoir d'achat qui est en cause, c'est bien notre droit à la survie sur nos îles, et je dis bien notre survie, Monsieur le Premier Ministre.

Cette réalité du terrain, contrainte structurelle spécifique et unique en France, n'est reconnue par l'Etat à aucun niveau : ni dans les aides et prestations sociales, ni dans les minima sociaux, ni dans les retraites, et encore moins dans la prise en charge du travail saisonnier.

Tous ces éléments essentiels de l'économie locale évoluent à un rythme qui est déjà bien en deçà de l'inflation métropolitaine. Comparer une évolution annuelle des retraites de 1,8 % à une inflation des prix à la consommation de 5,7 % relèverait du ridicule si les réalités que ces chiffres traduisent n'étaient pas aussi dramatiques.

La situation des aides et prestations sociales est singulièrement préoccupante. Comme j'ai déjà pu le présenter sur ces bancs, les aides, prestations et autres droits sociaux qui existent en métropole mais qui sont refusés aux personnes dans le besoin à Saint-Pierre-et-Miquelon se comptent en dizaines, je dis bien en dizaines, Monsieur le Premier Ministre.

Il suffirait pourtant d'une simple ordonnance de votre Gouvernement pour les y étendre, et ajouter directement un pouvoir d'achat vital à ceux qui en ont le plus besoin, ceux-là mêmes qui auront l'impact le plus grand sur la consommation, et donc sur l'économie de notre archipel.

Les retraites ont connu à Saint-Pierre-et-Miquelon une perte de pouvoir d'achat particulièrement dramatique. Les retraités de la Caisse de Prévoyance Sociale locale ont perdu 10,3 % de leur pouvoir d'achat sur les dix dernières années. Les retraités affiliés à l'Etablissement National des Invalides de la Marine, l'ENIM, ont perdu quant à eux 22,1 % de leur pouvoir d'achat.

De même, les minima sociaux sont bien plus que « minima » à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'application des mêmes montants qu'en métropole, alors que le coût de la vie pour ces personnes est supérieur d'au moins 40%, conduit à mettre les bénéficiaires à un niveau de pouvoir d'achat en deçà du seuil de pauvreté.

Il en va de même pour les traitements de la fonction publique, qui ont perdu 27,3 % de leur pouvoir d'achat depuis 1997.

27 % de pouvoir d'achat en moins, Monsieur le Premier Ministre, vous rendez-vous compte des conséquences concrètes sur la vie des familles que cela représente ?

Il m'arrive parfois d'en douter, vu l'insouciance du Gouvernement et de certains parlementaires sur ces sujets vitaux.

Permettez que je relève à ce titre quelques perles livrées lors de l'examen au Sénat, lundi soir, d'un amendement déposé par mon collègue Sénateur Denis DETCHEVERRY et reprenant fort justement un dispositif que j'avais défendu dans cette Assemblée, lors de l'examen de la loi de finances pour 2008, afin de régler la situation de déficit structurel chronique de l'ensemble des collectivités de notre archipel.

Tout d'abord, M. le Sénateur MARINI, rapporteur général de la Commission des Finances, nous apprend que l'inflation dans notre archipel est tantôt supérieure, tantôt inférieure à celle de la métropole, et que l'évolution des dotations en fonction de l'inflation métropolitaine est donc parfois avantageuse. En effet, après avoir connu 8,2% d'inflation annuelle en 1999 suivis de 7% supplémentaires en 2000, les prix n'ont ensuite augmenté « que » de 0,2 % en 2001. De même, après 4% en 2004 et 7.9% en 2005, l'inflation n'a été « que » de 1,8% en 2006.

En dix ans, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation à Saint-Pierre-et-Miquelon a été de 35,5 %, contre 16 % en métropole. L'avantage de l'habitant de Saint-Pierre-et-Miquelon par rapport à son concitoyen métropolitain est certain !

D'autres énormités ont également été proférées lors de ce débat au Sénat, mais vous les répéter ne ferait qu'augmenter ma colère davantage.

Revenons au pouvoir d'achat et à ceux qui souffrent à Saint-Pierre-et-Miquelon. C'est le cas des salariés saisonniers, véritables travailleurs pauvres des temps modernes. Comment peut-on accepter qu'ils se retrouvent de 4 à 6 mois par an avec pour seul revenu une indemnité de 57 % du salaire de base d'un ouvrier ? Pour votre information, ça fait en moyenne 600 euros par mois. Vous voyez bien que cette indemnité ne permet en aucun cas de faire face aux dépenses même les plus élémentaires, aux dépenses de survie, étant donné le coût de la vie incomparablement plus élevé qu'en métropole.

Que faire, devant une telle urgence ?

Il faut se retrousser les manches, rompre avec le préjugé selon lequel les Français d'outre-mer seraient de gros nantis, et se mettre au travail. Permettez que je reprenne ici les propositions en ce sens que je défends sans relâche auprès de votre Gouvernement depuis mon élection, Monsieur le Premier Ministre, et sur lesquels j'attends encore une véritable réponse de votre part.

Il est tout d'abord urgent d'étendre les aides et prestations sociales indispensables au maintien du pouvoir d'achat des familles et à la relance de notre économie atone.

Il faut se mettre sans délai au boulot sur leur extension et leur adaptation à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il est inacceptable de devoir attendre le 1er trimestre 2008 pour que la publication d'un décret qui a pourtant été largement préparé pour vous par la Caisse locale vienne enfin concrétiser le premier pas positif consenti par votre Gouvernement, après un travail qui aura duré pas moins de 7 ans.

Ensuite, concernant les retraites et les minima sociaux, il est impératif de les revaloriser pour que leur pouvoir d'achat soit le même qu'en métropole, c'est tout de même la moindre des choses. On ne peut pas abandonner à leur sort, sans réagir, des personnes dans un tel état de besoin, ce serait de la non-assistance à personne en danger de la part du Gouvernement.

Puisque nous parlons des retraites, j'attire votre attention sur la situation profondément injuste que subissent les retraités dont le seul revenu est une pension de réversion. De fait, leur unique revenu, c'est la moitié de la pension du conjoint décédé. Sur cette question, notre archipel n'est pas, loin s'en faut, le seul concerné. A quand une décision qui permettra à ces citoyens de ne pas être relégués à la marge de la vie sociale et économique ? Il me semble que le Président SARKOZY avait dit quelque chose en ce sens dans sa campagne présidentielle, non ?

Concernant la fonction publique, si, comme votre Gouvernement nous l'a répondu, il est hors de question de voir un agent public perdre du pouvoir d'achat, alors réagissez de façon urgente et revalorisez les traitements des fonctionnaires de Saint-Pierre-et-Miquelon car eux, je peux vous le certifier, feuille de paye à l'appui, perdent du pouvoir d'achat tous les ans, et pas qu'un peu !

A ces éléments, j'aimerais ajouter l'importance de la demande formulée par mon collègue sénateur Monsieur Denis DETCHEVERRY et moi-même, d'une subvention exceptionnelle pour le chauffage au fuel cet hiver.

Ce soutien est une nécessité pour la survie des gens de notre archipel, en complément à la prime à la cuve annoncée par le Gouvernement. Cette prime doit bien sûr aussi être disponible au bénéfice des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui n'ont le plus souvent aucun autre moyen de se chauffer que le fuel. Mais la somme prévue de 150 euros est ridicule par rapport aux besoins : comme l'a fort bien dit le Sénateur DETCHEVERRY, 150 euros, c'est 8 jours de chauffage sur 6 mois de températures hivernales.

Toutes ces mesures nécessaires ne sont bien sûr que des solutions à court terme. En s'attaquant ainsi aux défis conjoncturels, on ouvrira la possibilité de corriger, à long terme, les problèmes structurels qui grèvent l'économie de notre archipel. C'est tout le sens des propositions faites conjointement par le Sénateur DETCHEVERRY et moi-même, dans le cadre de la préparation de la future loi d'orientation pour l'outre-mer.

En agissant sur le coût des transports, tant à l'importation qu'à l'exportation, en agissant pour rendre applicables les aides au logement, en agissant pour renforcer les infrastructures, notamment au niveau des ports d'intérêt national de Saint-Pierre et de Miquelon, on pourra enfin agir au fond pour que le coût de la vie revienne à un niveau comparable à celui de la métropole et que, à long terme, les mesures de compensation de ce coût supplémentaire deviennent sans objet.

En attendant, et parce que la seule réponse de votre Gouvernement c'est qu'il faut vous démontrer cet état des faits, je vous demande solennellement de mettre en oeuvre, en urgence, les moyens

permettant d'évaluer, au plus proche des réalités du terrain, le coût réel du « panier de la ménagère » à Saint-Pierre-et-Miquelon, pour ensuite prendre ce coût en compte à tous les niveaux : prestations sociales, retraites, minima sociaux, traitements de la fonction publique et situation des travailleurs précaires du secteur privé.

Et enfin, n'oubliez pas que le pouvoir d'achat passe aussi par l'emploi, et qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon cela veut dire un accompagnement complet et soutenu de l'Etat dans les filières porteuses d'emploi qui sont au coeur de notre schéma de développement économique.